

## Commune de Marcilhac-sur-Célé 46160

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 21 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

#### **Présents :**

Véronique JOURDAN, Sandra ZOGRAPHOS, Éric LAVILLE, Laurent LE MOING, Michel NADAL, Jean-Paul MIGNAT.

**Présent en distanciel :** Henri-Paul LIEURADE qui donne son pouvoir pour les votes à Laurent Le Moing

**Absents excusés :** Carine LE LOUREC (procuration à Sandra Zographos), Michel DELPECH (procuration à Eric Laville), Jean-François BLUM, Eric ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Sandra Zographos

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu du dernier conseil
- 2) Prêt de terrain communal à Olterra
- 3) Convention avec le SDIS
- 4) Motion de soutien aux éleveurs ovins
- 5) Motion de desserte et désenclavement ferroviaire
- 6) Décisions budgétaires, plan de financement et demande de subventions
- 7) Remise en état du réseau pluvial Place des platanes
- 8) Modification des numéros d'adresse Place Chapou
- 9) Le point sur les finances
- 10) Le point sur les travaux à venir : réparation du mur de l'école, déplacement fontaine, mise en sécurité toiture du gîte, sondages de terrain route de Doujac
- 11) Le point sur le barrage
- 12) Le point sur les travaux de restauration de l'abbaye
- 13) Questions diverses

#### **1) Approbation du compte rendu du dernier conseil**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 novembre 2022.

#### **2) Prêt de terrain communal à Olterra**

Afin d'y organiser différents séjours Jeunes, de fin juillet à fin août, l'association Olterra demande à la commune de pouvoir occuper le terrain communal situé au bord du Célé.

L'an dernier, ce terrain avait été prêté aux « Eclaireurs » qui avaient remboursé les frais d'achat de matériels électriques et fourni un tuyau qui avait servi à acheminer l'eau.

Cette année, à « Olterra », il sera demandé pour l'électricité, un forfait de principe de 2 euros par jour et, pour l'eau, un compteur divisionnaire sera installé, ce qui permettra de calculer la consommation exacte.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais souhaite rencontrer les responsables de l'association afin d'avoir quelques réponses sur des détails : Combien de séjours, combien d'enfants, les dates exactes...

### **3) Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Précédemment, c'étaient les pompiers qui venaient vérifier que les bouches à incendies fonctionnaient correctement et que les cuves à eau étaient bien remplies.

Sur Marcilhac il y a 2 bouches à incendies et 2 points de pompage.

Cette année, le département a décidé que c'était aux mairies de le faire et a envoyé une convention qui devra être remplie avant le 2 janvier 2023.

Le responsable de ces opérations sera Eric Laville.

Ce dernier pose une question sur la cuve à eau située au « Pou de la Mine » : qui en est responsable ?

Le maire se renseigne.

### **4) Motion de soutien aux éleveurs ovins**

En 2022, 250 brebis environ ont été tuées par un ou plusieurs loups sur un territoire situé dans la Braunhe : Espédaillac, Durban, Lunegarde. ..

Dans la motion, qui mentionne que le/les loup/s ont ,cette année tué/s 200 moutons, les éleveurs demandent notamment la possibilité d'abattre le/s loup/s bien qu'ils soient légalement protégé/s.

8 votes Pour

1 abstention

### **5) Motion de desserte et désenclavement ferroviaire**

Le Département réclame le maintien de la ligne Paris/Orléans/Limoges/Toulouse.

9 votes Pour

### **6) Décisions budgétaires, plan de financement et demande de subventions**

a) Installation d'une pompe à chaleur : M. Guillaume Grouzelle est venu présenter sa proposition.

Il choisirait de poser 3 circuits avec comptage séparés : 1 pour la mairie, 1 pour la poste et 1 pour le logement du dessus. On saura ainsi qui dépense quoi ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le devis s'élève à 35000 euros.

Des subventions sont possibles : 30 % DTR – 20 % Département.

Si la commune veut obtenir une subvention, elle doit arriver à un gain d'énergie consommée de 40 %.

Monsieur Grouzelle explique qu'avec cette pompe à chaleur, le coefficient de performance se situe entre 3,5 et 4 ce qui permettrait d'atteindre les 40 % d'économie.

Il fournira un certificat qui nous le garantira.

Il resterait toutefois 17 500 € à la charge de la commune.

Le Conseil accepte le plan de financement de principe à l'unanimité

b) Afin de payer diverses factures d'un total d'environ 2500 €, il est demandé d'effectuer un virement du compte 012 au compte 011.  
Adopté à l'unanimité

### **7) Remise en état du réseau pluvial Place des platanes**

Eric Laville explique qu'à cet endroit, sous la dalle, il y a un regard dans lequel se trouvait un piège à pierres mais qui compte tenu de son emplacement ne pouvait être débouché !  
Un nouveau regard « normal » avec une grille sur le dessus va être créé et on attendra l'année prochaine pour refaire le béton.  
Il y aura probablement moins de ravinement mais cela ne sera pas encore idéal.

Le coût de ces travaux sera supporté par la garantie décennale de l'entreprise

### **8) Modification des numéros d'adresse Place Chapou**

Légalement, puisqu'il y a 4 entités différentes : la maison de Jean Paul Mignat, puis la mairie, la Poste et un logement au dessus, il faudra prévoir 4 numéros (2 - 4 - 6 et 8)  
Afin de garder la logique du « coté pair », il a été décidé de commencer par la maison de M. Mignat qui portera le n°2.  
Approuvé à l'unanimité

### **9) Le point sur les finances**

Lors d'une réunion de la commission finances, il a été remarqué des dépassements sur un certain nombre de comptes :

- L'école et les produits d'entretien par exemple.

Eric Laville suggère de prévoir de faire un état des stocks.

Il a été décidé de ne pas faire de commandes qui n'auraient pas été visées par les élus responsables.

- Des dépenses concernant des facturations émanant du Grand Figeac ont été relevées et pour lesquelles il sera demandé des éclaircissements.

Il est porté à la connaissance de chacun que le logement communal situé au-dessus de la Poste sera libéré fin février.

Il s'agit d'un logement T4 de 80 m<sup>2</sup> dont le montant du loyer s'élève à 430 € + 100 € de provisions de charges.

A cette occasion, un point est fait sur les logements de la commune.

En plus de celui-ci, la commune dispose de 2 logements conventionnés situés au-dessus de l'école.

Les loyers n'ont jamais été augmentés.

Il a été décidé d'augmenter ces derniers selon l'IRL (indice de référence des loyers) soit de 3,5 %.

Un courrier sera envoyé aux locataires.

Adopté à l'unanimité

### **10) Le point sur les travaux à venir : réparation du mur de l'école, déplacement fontaine, mise en sécurité**

- Mur de l'école : Christophe Fabre a été sollicité. Il lui a été demandé d'intervenir avant la fin des vacances de Noël.

- Déplacement de la Fontaine : Alain Fogarizzu va être contacté ;

- Toiture du gîte : il faut installer un filet de protection.
  - La route de Doujac s'affaisse sur une dizaine de mètres. Un technicien est venu, le devis pour un sondage du terrain s'élève à 3200 €.
- Compte tenu du fait qu'il n'y ai pas de danger immédiat, dans un premier temps, le trou sera rebouché classiquement.
- L'idée d'un forage est mise de coté pour le moment.

### **11) Le point sur le barrage**

Un mail à l'avocat a été envoyé le 23/11, un autre le 23/12 afin de savoir où nous en sommes... toujours pas de réponse.

### **12) Le point sur les travaux de restauration de l'abbaye**

Un document émanant du Grand Figeac intitulé « Relevé de Propositions – Etude de Phasage proposé pour la Restauration de l'Abbaye de Marcilhac sur Célé » est distribué.

Nous allons proposer un montage financier au Grand Figeac, acceptable pour les finances communales.

Henri Paul Lieurade se renseigne auprès de la Fondation Bern pour savoir quand et comment ils pourront débloquer les 20 000 euros promis.

### **13) Questions diverses**

- Nous avons reçu un mail du Parc qui demande à nous rencontrer au sujet des Villages étoilés. Véronique Jourdan prendra contact avec eux.
  - Il est porté à la connaissance de tous que l'ouverture du Foyer Associatif de Marcilhac aura lieu le 14 janvier 2023 et que le conseil municipal et les habitants y sont invités.
- A ce sujet, Michel Nadal suggère qu'une subvention spécifique soit prévue dans le budget prévisionnel à venir afin de bien accompagner et soutenir ce projet social et collectif.
- Laurent Le Moing rappelle que la sortie du journal communal est prévue et que les articles sont souhaités avant la fin janvier.

**Fin de la séance à 22h30**